

ALERTE METEOROLOGIQUE

Vigilance météorologique **ORANGE** pour le phénomène « ORAGES »

Au vu des informations transmises par METEO-France et conformément au schéma départemental d'alerte météorologique, j'ai décidé la mise en alerte météorologique pour le phénomène d'ORAGES des maires, services et organismes suivants:

NIVEAU D'ALERTE : ORANGE

DEBUT DE LA PERIODE A RISQUE : le lundi 2 juillet 2018 2018 de 03 :00 à 16:00 avec maintien de la vigilance JAUNE jusqu'à 22:00.

Situation météorologique et évolution :

- Phénomène(s) à risque : **ORANGE** Orages
- Période(s) à risque : le lundi 2 juillet 2018 2018 de 03:00 à 16:00 avec maintien de la vigilance JAUNE jusqu'à 22:00.
- Précipitations intenses (localement jusqu'à 40 mm voire 50 mm, soit presque des pluies normales d'un mois de juillet en moins de 12h), pouvant entraîner des inondations, et localement de la grêle et des rafales de vent assez faibles.
- Risques d'impacts électriques avec feux.

CONSEQUENCES POSSIBLES

- * Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- * Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- * Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- * Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

ET CONSEILS DE COMPORTEMENT :

- * A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- * Ne vous abritez pas sous les arbres.
- * Evitez les promenades en forêts.
- * Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- * Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

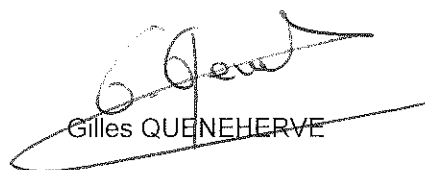
- ✓ De mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ✓ d'alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ✓ De prendre toutes mesures de prévention des risques susceptibles de se produire concernant les manifestations prévues dans leur commune telles que (à titre d'exemple) :
 - l'interdiction de certaines manifestations prévues dans la commune, notamment de plein-air,
 - l'interdiction par arrêté et barrières d'accès piéton et routier au littoral,
 - l'évacuation des chapiteaux,
 - l'interdiction de certaines voies de circulation ainsi que le stationnement, si nécessaire,
- ✓ D'envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ De s'informer régulièrement :
 - sur le phénomène
 - ✓ auprès d'un opérateur météo" (Météo France ou l'un de ses concurrents)
 - ✓ bulletins de suivi, conséquences possibles, conseils de comportement en ligne sur le site Internet gratuit de Météo-France (www.meteofrance.com),
 - ✓ consultation du répondeur gratuit de Météo France (bulletins dès le niveau orange) : **05.67.22.95.00**
 - sur les conditions de circulation :
 - ✓ sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12,164,165)
 - ✓ <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

Le préfet demande en outre aux services :

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.
- De consulter régulièrement les sites internet suivants :
 - Informez-vous régulièrement sur le phénomène : (évolution, conséquences possibles et conseils de comportement)
 - sur le site Internet gratuit de Météo-France (www.meteofrance.com) : carte et bulletins de suivi qui intègrent les conséquences possibles et conseils de comportement
 - auprès du répondeur gratuit de Météo France (bulletins dès le niveau orange) : **05.67.22.95.00**
 - auprès d'un opérateur météo" (Météo France ou tout autre opérateur)
 - sur le site VIGICRUES : <http://www.vigicrues.gouv.fr>
 - Conditions de circulation
 1. sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN12, 164, 165)
 2. <http://www.finistere.fr/Inforoute29>

Fait à Quimper, le 1er juillet 2018 à 17h50

Le préfet,
Pour le préfet,
Le Sous-préfet de Morlaix,


Gilles QUENEHERVE

ANNEXE 1 : liste des destinataires

- GALA MAIRES
- GALA SERVICES + OPERATEURS + SECURITE CIVILE : Sous-préfectures + CODIS + CORG + DDSPP CIC + DDTM (SRS + DML) + DDPP + DDCS + SAMU + Conseil départemental + capitainerie du port de Brest + capitainerie de Roscoff + ONF + opérateurs (CRNA-Ouest + ErDF-GrDF ; Orange ; SNCF COGC rennais H24 ; RTE) + enseignement (Direction des services départementaux de l'éducation nationale ; Direction diocésaine de l'enseignement catholique) + Chambres consulaires (CCI et Chambre d'agriculture) + Fédérations de transporteurs + Autorités organisatrices de transport urbain (AOTU) + Associations de secourisme (pour information) + En préfecture : le bureau de la presse et de la communication + le SIDSIC dont standard + la DRH3M (pour information BBLM : et en heures ouvrables : accueil ; personnels)

ANNEXE 2 : bulletin météorologique Météo France en pièce jointe